

Projet de parc éolien de Grosse-Île aux Îles-de-la-Madeleine

Le projet de parc éolien de Grosse-Île, tel que présenté dans l'étude d'impact environnemental d'août 2023 réalisée par PESCA Environnement, s'inscrit dans une volonté de transition énergétique et de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Toutefois, malgré les bénéfices climatiques avancés, l'analyse approfondie du dossier révèle des enjeux environnementaux, territoriaux et sociaux significatifs qui justifient une opposition au projet dans sa forme actuelle.

La transition énergétique est nécessaire. Cependant, elle ne peut se faire au détriment de milieux naturels fragiles, d'écosystèmes sensibles et d'un territoire insulaire dont la résilience face aux changements climatiques demeure incertaine.

1. Un site écologiquement sensible et vulnérable

Les Îles-de-la-Madeleine constituent un territoire insulaire caractérisé par des milieux dunaires dynamiques, une forte érosion côtière et une biodiversité aviaire d'importance. L'étude d'impact reconnaît elle-même la sensibilité des habitats et la présence d'espèces d'oiseaux à statut particulier.

Risques pour l'avifaune

Le projet prévoit l'implantation d'éoliennes dans un corridor fréquenté par des oiseaux migrateurs et des espèces nicheuses. Bien que des mesures d'atténuation soient proposées (éviter la période de nidification, suivi environnemental), celles-ci reposent principalement sur des engagements futurs plutôt que sur des garanties fermes.

Dans un contexte insulaire où les populations d'oiseaux peuvent être plus vulnérables aux perturbations cumulatives, le principe de précaution devrait primer. La simple promesse d'un suivi post-implantation ne compense pas un risque initial mal documenté.

2. Une sous-évaluation des risques liés à l'érosion et aux changements climatiques

L'étude reconnaît que les milieux dunaires et côtiers sont exposés à l'érosion et à la submersion accrue liées aux changements climatiques. Pourtant, elle conclut que les impacts résiduels seraient « peu importants » après mesures d'atténuation.

Cette conclusion soulève plusieurs préoccupations :

- Les projections climatiques comportent une part d'incertitude significative.
- Les dynamiques d'érosion aux Îles-de-la-Madeleine sont déjà critiques.
- L'implantation d'infrastructures lourdes dans un environnement mouvant peut accentuer la vulnérabilité à long terme.

Planter des fondations massives dans un système dunaire actif pourrait rigidifier un milieu qui a besoin de mobilité naturelle pour assurer sa résilience. Une telle intervention pourrait, paradoxalement, augmenter les coûts environnementaux et financiers futurs.

3. Des lacunes et incertitudes relevées dans l'analyse

Il est à noter que des demandes de compléments d'information ont été formulées par les autorités gouvernementales, soulignant des imprécisions concernant :

- les impacts sur certaines espèces,
- la gestion des matières résiduelles,
- l'évaluation détaillée des risques climatiques.

Le fait que des clarifications substantielles aient été exigées démontre que l'étude initiale comportait des lacunes importantes. Dans un projet de cette envergure, implanté dans un territoire aussi fragile, l'exigence de rigueur scientifique devrait être irréprochable dès le départ.

Conclusion et recommandations

À la lumière des éléments soulevés, nous estimons que le projet de parc éolien de Grosse-Île, dans sa forme actuelle, présente des risques environnementaux et territoriaux disproportionnés par rapport aux bénéfices attendus. La transition énergétique doit être planifiée avec rigueur, prudence et respect des spécificités territoriales. Aux Îles-de-la-Madeleine, territoire fragile et emblématique, le principe de précaution devrait guider toute décision.

Je vous remercie de l'attention portée au présent mémoire,

Jackson Chevarie

Citoyen de Grosse-Île, Îles-de-la-Madeleine